CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 15

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE CONCLUE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

PREAMBULE - Monsieur Jérôme TAGNON, 1er Adjoint au maire délégué "transition écologique, travaux et entretien du patrimoine communal, urbanisme et affaires patriotiques"

Mes chers collègues,

L'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) est un opérateur public foncier de l'État qui contribue à l'accroissement de l'offre de logements, au soutien du développement économique et à la lutte contre l'habitat indigne aux côtés des collectivités territoriales.

Une convention d'intervention foncière entre la commune de Joinville-le-Pont, l'EPFIF et l'EPT Paris Est Marne et Bois a été signée le 15 janvier 2021 et modifiée en septembre 2024 pour étendre le

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

secteur de veille foncière.

La mission de l'EPFIF consiste notamment à accompagner les opérations des collectivités territoriales par une action foncière en amont. Il apporte ainsi non seulement de l'ingénierie mais aussi une capacité de portage financier très importante, qui permet d'assurer la gestion des biens jusqu'à leur cession.

Son statut et le droit de préemption urbain dont il bénéficie sur les zones de maîtrise foncière lui permettent de se positionner comme un régulateur très efficace de la spéculation.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 2021, alors même que l'avenue Galliéni était en proie à des surenchères de promoteurs immobiliers, la commune avait préempté des terrains.

Ne pouvant supporter seule cette politique, la commune s'est dotée d'un outil de gel des projets avec le Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG) et d'une convention avec l'EPFIF. Deux outils ayant porté ses fruits.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention tri-partite dont la durée court jusqu'au 31 décembre 2030 pour un montant plafonné à 20 million d'euros d'investissement.

Principaux textes réglementaires	• Délibération du conseil municipal n°14 du 14 octobre 2020 portant approbation de la convention d'intervention foncière avec l'établissement public foncier d'Île-de-France ; • Délibération du conseil municipal n°17 du 18 juin 2024 portant approbation de l'avenant à la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Joinville-le-Pont, l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et l'établissement public foncier d'Île-de-France.
Principaux documents de référence	• Projet de convention d'intervention foncière entre l'établissement Public Foncier d'Île-de-France, la commune de Joinville-le-Pont, et l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois ; • Annexe fixant les modalités d'intervention ; • Annexe fixant les modalités techniques.

A reçu un avis favorable en commission transition écologique, urbanisme et mobilité du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

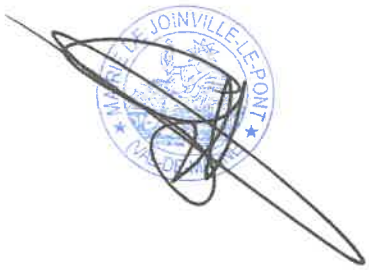
Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)

Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1er : Approuve l'adoption de la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Joinville-le-Pont, l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois et l'établissement public foncier d'Île-de-France.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_15

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)